

Procédure de Modification de Droit Commun n°2 du PLUi du Pays de Pouzauges

Léa BIRONNEAU

625.4 Komer. 03/06/2026 12:31

625.4 Komer. 03/06/2026 12:31

À: e.bret-capitaine <e.bret-capitaine@paysdepouzauges.fr>

Bonjour Emmanuelle,

Dans le cadre de la modification n°2 de votre PLUi, j'ai une interrogation pour bien comprendre votre méthodologie :

Pourquoi n'avez-vous pas retenu les mêmes données dans les deux tableaux ci-dessous, notamment pour les années 2021, 2022 et 2023?

Consommations foncière annuelle d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF)				
Source : Portail de l'Artificialisation / Fichiers Fonciers Cerema jusqu'à 2023 ; étude La Boîte de l'Espace 2024-2025 ; Prévisions 2026				
	ECONOMIE	HABITAT	AUTRES	TOTAL
TOTAL 2011-2020	33,3	59,9	13,0	106,2
objectif LCR : - 50%	16,7	30,0	6,5	53,1
objectif LCR : annuel - 50 %	1,7	3,0	0,6	5,3
2021	1,8	6,6	1,22	9,6
2022	2,3	3,4	0,05	5,7
2023	2,9	4,5	0,52	7,9
2024	0,8	1,2		2,0
2025	6,6	4,8	0,15	11,6
2026	6,7	?	?	6,7
TOTAL 2021-2026	21,1	20,4	1,9	43,4

Compatibilité avec les objectifs de sobriété foncière du SCoT

Le SCoT du Pays du Bocage fixe des plafonds de consommation foncière uniquement sur les zones en extension. Concernant l'activité économique, il fixe une limite à 1,87 hectares par an durant sa durée de vie (2017-2032), soit environ 18,7 ha de foncier économique en extension pour la durée de vie du PLUi (2021-2030 inclus).

Les chiffres de consommation foncière, selon ce mode de calcul, sur la période 2021-2025, sont de 7,5 ha.

Consommations foncière annuelle d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF)				
EN EXTENSION URBAINE				
Source : ETUDE Laboîte de l'Espace à partir des données Fichiers Fonciers Cerema / Dossiers ADS / photo interprétation, avril 2026				
	ECONOMIE	HABITAT	AUTRES	TOTAL
objectif SCOT	18,7	56,0		74,7
objectif SCoT annuel	1,9	5,6		7,5
2021		1,5		1,5
2022		1,0		1,0
2023	0,9			0,9
2024		1,2		1,2
2025	6,6	4,8	0,15	11,6
2026	6,7			6,7
TOTAL 2021-2026	14,2	8,5	0,15	22,8

Si on y ajoute les 6.67 ha de consommation foncière nouvelle induite par l'ouverture à l'urbanisation des 2 zones 2AUE, le total consommé et prévu s'élève à 14,2 ha.

A noter en complément :

Sur la méthodologie de comptabilisation : dans le cadre du travail avec le groupe PLUi / SCoT, la méthodologie de suivi de la consommation du foncier reprend les données du BE de la Boîte de l'Espace à partir de 2021 en incluant la carte point de départ de l'AURAN.

Sur la procédure de modification simplifiée n°1 du SCoT : Il pourrait être opportun d'ajouter dans le dossier concernant le SCoT qu'une modification simplifiée est en cours dans le cadre de la loi Climat et Résilience. La modifications simplifiée vise à intégrer au SCoT un objectif de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers entre 2021 et 2031 par rapport à la consommation de la décennies précédentes.

Aussi, il conviendra au PLUi de se mettre en comptabilité avec les objectifs du SCoT.

Merci d'avance pour ces précisions,
Bonne journée,



Léa BIRONNEAU

Animatrice SCoT et LEADER

l.bironneau@paysbocagevendéen.fr
02 51 43 81 61 ou 07 84 16 16 74

Pays du Bocage Vendéen
2 rue Jules Verne
85250 SAINT-FULGENT

Vendée
Bocage



1 pièce jointe



Sans titre - (message/rfc822)
140.7 Ko